

SOCIÉTÉ
DE
Saint-Vincent-de-Paul.

Paris, le 14 juillet 1841.

CONSEIL-GÉNÉRAL.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Si les rapports positifs sont rares entre nous, le sentiment chrétien qui nous unit dans les mêmes œuvres n'en est point affaibli; nos vœux réciproques pour le succès de nos communs efforts n'en sont pas moins sincères et de tous les jours.

Toutefois, je suis pressé depuis longtemps, et par le Conseil et par mon inclination, de vous adresser cette lettre; de vous dire, autrement que par un procès-verbal, où nous en sommes; ce qu'il semble bon et utile de faire pour accroître, s'il est possible, le bien que Dieu a daigné opérer par notre entremise, pour maintenir au moins celui qui s'est fait jusqu'aujourd'hui.

Vous savez, Monsieur et cher Confrère, quels développements inattendus la Providence a donnés à la Société de *Saint-Vincent-de-Paul*; nous l'appelions encore naguère, et avec raison, notre *petite* Société. En ce moment, cette dénomination n'est plus vraie qu'à raison du peu que nous faisons, en présence de tout ce qu'il y aurait à faire pour ceux qui souffrent et qui ont besoin. Prions, prions Dieu avec ferveur d'égaliser nos œuvres au nombre de ceux qui s'enrôlent sous la sainte et charitable bannière de saint Vincent de Paul.

Nous comptons maintenant, Monsieur et cher Confrère, plus de soixante Conférences tant dans les provinces qu'à Paris. Des grandes villes elles s'étendent dans les villes moins importantes; elles gagnent même les bourgs et les villages: ces localités plus petites tendent à s'unir entre elles, afin de s'aider mutuellement; car si, dans les unes, il y a peu de misères, celles d'à côté souvent en regorgent; et ces dernières seraient impuissantes à secourir leurs pauvres, sans l'assistance des localités voisines et plus heureuses.

Cette sorte de réveil de la charité pratique parmi nous, et cela presque dans la moitié

du genre humain (car depuis longtemps les femmes chrétiennes avaient le privilège méritoire, sinon des dons de la bienfaisance, du moins des actes charitables), ce réveil, Monsieur et cher Confrère, est un fait grave, immense, qui nous impose de sérieuses obligations, puisqu'il a commencé en partie par nous; notre correspondance à la grâce divine peut l'accélérer et l'étendre; notre tiédeur peut au contraire le retarder et le restreindre; elle peut compromettre les bienfaits qu'il promet au monde. En effet, si la plaie de la mendicité doit se fermer en partie, il semble que ce soit par ce moyen; si les classes pauvres peuvent retrouver la première de toutes les richesses, si elles peuvent s'améliorer, redevenir ce qu'elles ne sont plus, ce qu'elles ne sont pas du moins partout, redevenir morales et religieuses, il semble que c'est lorsqu'elles verront les exemples et recevront, avec des secours, les conseils éclairés et chrétiens de ceux que leur position humaine a faits plus heureux et a placés, en quelque sorte, au-dessus d'elles. Que dis-je? ceux-ci n'ont-ils besoin d'aucuns secours pour se soutenir dans la bonne voie? Et quels secours plus efficaces que la prière en commun, que la visite régulière et personnelle des pauvres, que tous les actes de la charité avec les grâces que Dieu ne manque jamais d'y attacher!

Au jour où la première Conférence, devenue trop nombreuse, se séparait et allait former plusieurs sections, nous lui disions : *Aimons nos règles; si nous les gardons fidèlement, croyons bien qu'elles nous garderont, qu'elles garderont notre œuvre.* Cette fidélité a été gardée en effet de la part des Conférences; et c'est à quoi nous n'hésitons pas à rapporter en grande partie les accroissements merveilleux de notre Société et les bénédictions de Dieu sur elle.

De plus en plus donc, Monsieur et cher Confrère, pénétrons-nous de l'esprit de notre œuvre; donnons-nous aux pauvres et aux pauvres sans acception; soyons toujours pleins d'estime et de déférence pour les autres institutions de charité; tenons-nous étroitement unis à nos pasteurs; ne formons qu'un cœur et qu'une âme; qu'il n'y ait jamais parmi nous, qu'il n'y ait pas plus que par le passé, de contentions de paroles, de discussions sur les préséances; n'ayons d'autre parti que celui de la charité; ne descendons pas aux petites coteries.

C'est à cause de cet esprit d'abnégation des membres entre eux, des Conférences vis-à-vis les unes des autres, de la Société à l'égard de tous; c'est à cause de cet esprit vraiment chrétien, qui n'a cessé d'animer la masse de l'association, que la confiance publique est venue à elle. C'est ce qui a fait que les autorités ecclésiastiques et civiles de Lyon ont associé nos frères de cette ville à la distribution d'une partie des secours publics destinés aux inondés; c'est ce qui fait qu'ailleurs, en ce moment, on les prie de se charger de la direction des bureaux de bienfaisance, et de toutes les ressources préparées pour les pauvres et les malades; à Paris, c'est ce qui a porté Mgr l'Archevêque à leur confier le soin d'éclairer en quelque sorte sa propre et inépuisable charité, en leur remettant celui de recueillir des renseignements sur les demandes innombrables de secours

qui lui sont adressées; c'est ce qui partout a grossi et honoré nos Conférences, d'abord composées uniquement de jeunes gens, d'un grand nombre d'hommes de bien, blanchis dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres.

Par règles, nous entendons surtout ici *les considérations générales* qui précèdent notre Règlement proprement dit, qui expriment l'esprit qui nous doit remplir, et qui vivifieront à jamais nos faibles efforts; car ces considérations, c'est la parole de Dieu, ce sont les maximes des saints, c'est principalement la pensée de saint Vincent de Paul que nous n'avons fait qu'appliquer aux besoins de notre œuvre.

Du Règlement particulier qui vient après, nous ne citerons que le dernier paragraphe; les membres les plus anciens ont désiré qu'il y fût ajouté, et pour expliquer la marche successive de l'œuvre, et pour marquer de plus en plus son esprit : *Le temps a déjà amené des modifications au Règlement, suivant les localités et le développement de l'œuvre, mais le fond reste; chaque Conférence s'en rapproche le plus qu'elle peut; du moins, on ne s'éloigne nulle part de l'esprit qui a présidé à la rédaction primitive et qui a dicté les réflexions préliminaires.*

En effet, Monsieur et cher Confrère, chaque Conférence se fait des règlements suivant ses besoins, nous prions seulement de ne pas changer facilement ce qui a été une fois adopté; on dépense quelquefois bien du temps et de la paix en discussions réglementaires, et puis on s'aperçoit bientôt que ces modifications laborieusement établies ne sont pas plus efficaces pour le bien que ce dont elles ont pris la place. Ce qui rend puissant et actif, ce qui coordonnera bien toutes choses dans notre œuvre, c'est l'amour sincère des pauvres de Jésus-Christ, c'est l'union fraternelle de tous les membres de la Société.

En réalité, vous le savez, Monsieur et cher Confrère, aucun autre mobile ne nous anime; aucun autre lien que celui-là ne nous oblige les uns envers les autres. Dans nos Conférences, dans toute la Société, tout est volontaire, tout est libre. Notre association est une association des cœurs, qu'aucune loi ne circonscrit, ne limite, ne règle, que la loi de la charité chrétienne, que le désir qui nous presse tous de nous sauver en aidant nos frères malheureux. Parmi nous, un membre n'est pas plus qu'un autre membre; une conférence n'a pas de droit sur une autre conférence.

Si je vous écris aujourd'hui, Monsieur et cher Confrère, si des relations existent entre nous, c'est uniquement au nom de cette fraternité chrétienne, c'est parce que que je me suis trouvé le premier président de la première Conférence; et puis les Conférences se sont multipliées, l'œuvre s'est développée, il a paru utile et doux au cœur de conserver des rapports entre toutes les réunions particulières; il a été dès lors convenable ou même nécessaire de régulariser les moyens de ces rapports : de là des secrétaires pour les correspondances, un Conseil, qui est un lien plutôt qu'un pouvoir, un Conseil pour éclairer ou résoudre les difficultés qui arrivent naturellement au centre que les circonstances ont de fait établi.

Mais tout cela n'a été imposé à personne, tout cela est volontairement accepté, suivi, et pourrait être abandonné. Du centre aux Conférences, des Conférences au centre, il n'y a point autorité et obéissance; il peut y avoir déférence et conseils: il y a certainement, il y a avant tout charité, il y a même but, il y a mêmes œuvres, il y a union des cœurs en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je tenais beaucoup, Monsieur et cher Confrère, à bien établir ce point de notre existence, non pas pour relâcher les liens précieux qui nous unissent, à Dieu ne plaise! mais pour que les Conférences particulières s'abandonnent librement au développement de leurs œuvres, pour qu'il soit bien connu, et ce sera une édification de plus parmi nous, que la charité, et la charité seule, est assez puissante pour unir les hommes et les porter au bien.

Dans d'autres conditions, avec une organisation plus régulière, plus uniforme, en apparence plus forte, et que par conséquent le zèle de plusieurs de nos frères peut appeler de leurs vœux, il nous semble que l'œuvre serait bientôt compromise par ses développements mêmes.

Et maintenant, Monsieur, malgré cette déclaration, ou plutôt à cause de cette déclaration même, puisqu'il ne peut être entendu que je vous adresse autre chose que des conseils dont vous apprécierez la valeur, je répondrai à quelques questions qui nous ont été faites de la part de diverses Conférences.

On nous a demandé si on ne ferait pas bien de coopérer, en tant que Conférence, à l'établissement d'un journal catholique. — Nous avons supplié la Conférence qui nous consultait, et nous les prions toutes d'éloigner une pareille pensée. Notre œuvre est une œuvre d'action; elle n'est point une tribune, il ne faut pas qu'elle le devienne jamais et nulle part. Qu'il est difficile à un écrit périodique de n'abonder en aucun sens exclusif! les plus fortes volontés y ont échoué. Qu'il est difficile surtout de ne blesser personne dans des discussions répétées! Or, nous existons pour adoucir des douleurs et non pour en créer. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul est toute de charité*, disent nos règles, *la politique lui est tout à fait étrangère*. Or, un journal traite toujours, plus ou moins, de la politique.

On nous a également demandé si on pouvait recevoir des membres, honorables dans leurs sentiments, quoiqu'ils ne fussent pas encore chrétiens. — Nous avons répondu que les membres de la Société devaient, 1° honorer leur foi par la pratique d'une vie chrétienne; 2° être en mesure de secourir les pauvres, dans quelque minime proportion que ce fût.

Si cette dernière condition n'était maintenue, l'entrée des Conférences serait convoitée par des personnes qui viendraient y chercher des secours au lieu d'en apporter. On sent quelle altération grave nos réunions pourraient bientôt en ressentir. Quant à la première condition, sans doute, nous ne sommes point les juges de nos frères; nous n'avons point à descendre dans leur conscience; nous pouvons même ouvrir avec prudence les

portes de nos assemblées à des hommes qui n'ont pas encore le bonheur de pratiquer la religion, et à qui l'exemple de leurs frères plus heureux peut être utile: mais il nous a paru que ce n'est que lorsqu'on était arrivé à la pratique suivie des devoirs que la foi nous impose, qu'on pouvait être inscrit parmi les membres des Conférences. Du reste, nous demandons qu'avant de présenter un candidat, ceux qui le présentent ne manquent jamais de s'en entretenir avec le président, plus spécialement chargé de la direction et de l'honneur de sa Conférence. La présentation se fait alors d'un commun accord entre ce dernier et les amis du candidat, et il y a tout lieu de croire qu'elle se fait, parce qu'elle se doit faire. Nous ne pouvons d'ailleurs mieux dire que de renvoyer sur ce point aux recommandations générales qui sont dans les considérations réglementaires que nous citons tout à l'heure, laissant les applications, comme il est juste, à la sagesse et au zèle des présidents particuliers.

Quant aux Conférences nouvelles, il est bien important que ceux de nos confrères qui en déterminent l'existence, ou auprès de qui on prend des renseignements pour leur organisation, fassent bien comprendre l'esprit tout chrétien, tout charitable, rien que chrétien et charitable, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Il ne faut pas non plus qu'ils négligent de rappeler que le fondement de nos œuvres, c'est la visite des pauvres à domicile. Pour ce qui est d'entrer en rapport avec nous, les Conférences en font la demande au Conseil général, en s'appuyant, autant que possible, du suffrage de membres de Conférences plus anciennes et de celui d'ecclésiastiques localement accrédités. Le Conseil réserve désormais au président général le soin de répondre lui-même à ces sortes de demandes, et de faire connaître son assentiment au désir des Conférences nouvelles.

Sans doute, Monsieur et cher Confrère, ce n'est pas là, comme nous l'avons dit plus haut, une affiliation; ce sont des rapports entre chrétiens, c'est un simple lien de charité. Toutefois, il importe que la grande famille de Saint-Vincent-de-Paul ne compte pas dans son sein des réunions qui auraient un autre but qu'elle-même; et c'est pourquoi ces rapports ne doivent être commencés qu'avec prudence et en connaissance de cause. Partout donc où vos relations s'étendront, vous nous aiderez, nous y comptons, à remplir à cet égard notre tâche convenablement et utilement pour notre chère Société.

C'est encore, Monsieur et cher Confrère, remplir un vœu du Conseil que de prier les Conférences de livrer le moins possible à la publicité le détail de leurs opérations charitables, non pas que nous ayons rien à craindre de la lumière ni rien à cacher, mais de peur qu'on n'attribue à un amour de vaine gloire ce qui ne serait qu'un moyen d'ordre et d'émulation pour nous-mêmes. A plus forte raison nous abstiendrons-nous de rien publier en notre nom dans des recueils périodiques; si d'autres y révèlent le peu que nous essayons de faire, ce ne sera jamais sous notre dictée et à notre invitation; nous nous efforcerons plutôt que le silence soit gardé sur des œuvres qui auront

toujours un mérite de plus pour nous, si elles ne sont connues que de Dieu et de nos frères.

Quelques Conférences, Monsieur, se sont fait ou laissé autoriser dans les cités où elles sont établies; d'autres existent par le fait même de leur existence; nous ne pensons pas qu'il y ait rien à changer à cet état de choses. Là où l'autorité civile désire que nous prenions d'elle le droit de nous réunir, accédons à ses désirs; là où on nous laisse, sans formalité aucune, accomplir nos petites œuvres, marchons dans notre liberté chrétienne: partout et toujours tenons-nous sous l'aile des évêques qui nous ont accueillis, et ne cessons de réchauffer notre charité à ce foyer sacré. Notre œuvre est laïque, et il paraît utile qu'elle reste laïque; mais il y aurait danger dans cette existence, si nous ne nous attachions pas étroitement, d'amour et de confiance, à nos pasteurs.

Enfin, Monsieur, je ne veux pas terminer cette trop longue lettre sans vous adresser une dernière et instante prière: *Ne négligez jamais la visite des pauvres à domicile.* La visite des pauvres dans leurs tristes demeures, c'est le caractère distinctif des Conférences de St-Vincent-de-Paul; le Conseil a même exhorté les présidents des Conférences de Paris à visiter eux-mêmes toutes les familles adoptées par leurs Conférences respectives, à les visiter tous les trois mois, afin de connaître mieux leurs besoins, et de s'assurer que les visites se font régulièrement. Allons donc courageusement dans les réduits infects où la pauvreté est trop souvent condamnée à se loger; non contents d'y aller nous-mêmes, asseyons-nous sur la chaise délabrée que l'on nous offre; causons avec les pauvres; cet entretien amènera la confiance; nous connaissons tous leurs maux, tous leurs désirs, leurs vices peut-être; nous leur donnerons des conseils en connaissance de cause; nous obtiendrons que les enfants aillent aux écoles, et à de bonnes écoles, qu'on prévienne leur vagabondage en les mettant en apprentissage. Ainsi, vous aurez de la prévoyance pour vos pauvres, qui souvent en manquent, vous serez leur providence, vous leur préparerez un avenir meilleur. Ah! quelle consolation pour un jeune homme, si toute sa vie il peut suivre de l'œil une famille qu'il aura ainsi aidée, ainsi tirée de la misère, et peut-être arrachée à des vices grossiers! Qui pourrait dire tout ce que Dieu versera de grâces sur cette vie, au prix de cette œuvre généreuse qui en aura marqué le début! Dites, Monsieur, dites souvent ces choses aux jeunes gens de votre Conférence, encouragez-les à honorer ainsi le commencement de leur carrière: je leur promets que Dieu alors se chargera de la couronner glorieusement; sa parole y est formelle et ne trompe pas.

Je m'arrête, Monsieur et cher Confrère, je mets un terme à cette effusion de mon âme qui déborde et qui aurait bien d'autres choses à vous dire, quand ma pensée s'appesantit sur nos chères Conférences, sur cette œuvre que Dieu a confiée à votre zèle et au nôtre, sur cette œuvre qui nous obtiendra peut-être quelque regard favorable de Dieu, du moins l'apaisement de sa colère et la rémission de quelques-unes de nos infidélités.

Je devais, par exemple, vous dire quelque chose du Conseil de Paris, composé des présidents des Conférences et des œuvres particulières de cette ville; il se réunit désormais toutes les semaines avec une exactitude que le Conseil général ne peut assez louer. Là on s'échange des renseignements, des conseils utiles; là se resserre chaque jour le lien des conférences; là toutes les nuances extérieures se confondent en un esprit commun, en une véritable fraternité chrétienne. Ceux de nos frères des provinces qui viennent passer quelques jours à Paris, ne manquent guères d'assister à ces réunions hebdomadaires, et ils s'en retirent toujours fort édifiés.

Continuons, Monsieur, à prier ensemble, à soulager, par les mêmes moyens, les pauvres de Jésus-Christ, nos frères; continuons à nous aimer en Dieu, sous le patronage de la Mère de la charité, de la divine Mère de Jésus, la source de tout amour saint. Cette union fera notre force mieux que tous les règlements; nous nous serons peut-être peu vus, mais nous nous connaissons beaucoup néanmoins dans le sein de celui de qui vient et à qui retourne toute bonne pensée, à qui nous irons nous-mêmes!

Je ne vous écris pas ici, Monsieur et cher Confrère, ma pensée personnelle; je vous écris celle de tous ceux de nos frères que j'ai occasion de voir; je vous écris surtout la pensée du Conseil qui m'a demandé de faire cette lettre, et à qui je vais la lire avant de vous l'expédier.

C'est encore lui, je l'oubliais, qui m'a prié de vous recommander qu'il n'y ait jamais dans vos entretiens, au sein de votre Conférence, jamais dans vos procès-verbaux ou rapports, rien contre les établissements publics ou particuliers de bienfaisance, rien contre ce que l'on appelle la charité administrative. *Laissons les autres faire le bien à leur manière, croyons même qu'en général ils font mieux et plus que nous.*

Et puis, c'est au nom du Conseil, c'est au mien, c'est en celui des Conférences secourues, que je vous remercie de ce que vous avez fait pour les pauvres de nos frères de Lyon et de Nîmes à l'époque des inondations. Il vous sera rendu un compte détaillé des sommes reçues et versées.

Je suis, Monsieur et cher Confrère, le plus dévoué de vos frères,

BAILLY.